

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES

Séance du vendredi 14 décembre 2018

Nombre de membres
-------------------

En exercice : 11
------------------

Présents : 07
---------------

Par suite d'une convocation en date du 07 décembre 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie, le vendredi 14 décembre 2018 à 20h30, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

**Etaient présents :** Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Virginie Gauthier, Estelle Grioni, Rodolphe Grandjonc, Stéphane Vernier, Philippe Gauthier, Hervé Henri.

**Absents excusés :**

Monsieur Jean-Marie Duprey qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe Gauthier.

Madame Brigitte Bongard qui a donné pouvoir à Madame Marie-Noëlle Hubert.

Monsieur Pascal Briche qui a donné pouvoir à Madame Virginie Gauthier.

Sylvain Grioni est excusé

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Estelle Grioni est désignée comme secrétaire de séance.

Madame le maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour « mur de soutènement » et « projet éolien »

La proposition est acceptée à l'unanimité.

## **Adoption du Compte rendu du vendredi 30 novembre 2018**

Le compte-rendu du vendredi 30 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **Tarifs des services 2019 Délibération N° 57/2018 :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année 2019 :

**Affouages** : 60€ (forfait) payable à l'inscription

**Location de la salle polyvalente** : Week-end : 200€ y compris une part des charges de fonctionnement de 150 kWh, au-delà, ces charges seront facturées 0,30 € sur la base des kWh relevés. Un forfait journée ou un forfait soirée est possible du lundi au vendredi inclus pour 60€ y compris une part des charges de fonctionnement de 70 kWh, au-delà ces charges seront facturées 0,30 € sur la base des kWh relevés. Les associations locales impliquées dans la vie du village peuvent bénéficier gratuitement de deux locations week-end / an + deux locations gratuites / an utilisable du vendredi soir au samedi matin 10h, sauf dérogation du

Maire ou de son représentant. Pour toutes locations (gratuites ou pas) une caution de 450 € est demandée à la réservation, ainsi qu'une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile, les dommages aux biens loués et risques annexes.

**Chapiteau** : 80€ (forfait) caution de 800€. Location uniquement sur les villages de Verbiesles et Luzy, gratuité une fois par an pour les associations locales impliquées dans la vie du village dans le cadre de manifestations publiques.

**Location de la salle communale :**

Pour un usage privatif, le prix de la location est fixé à 20€ par jour ainsi qu'une caution de 100€. Et d'accorder la gratuité aux associations du village.

**Ordures ménagères :**

Vu la séance du 05 décembre 2018 le conseil d'Agglomération de Chaumont a fixé à 30432 € la somme demandée pour la gestion de la compétence de collecte et traitement des ordures ménagères pour l'année 2019 sur la commune de Verbiesles.

Vu les informations concernant la commune à savoir :

- Que la population municipale de Verbiesles est à ce jour de 323 habitants en date de la délibération précédente
- Que le nombre de résidences secondaires est au nombre de 6
- Que deux entreprises sont implantées sur la commune
- Que le tarif appliqué est identique à chaque catégorie.

Madame le Maire, rappelle que le tarif demandé par la Communauté d'Agglomération a un écart de 8 euros par rapport à 2018, et propose au Conseil Municipal que le montant de la redevance des ordures ménagères reste le même pour 2019, soit 95€ par personne pour l'année avec une facturation semestrielle.

**Eau :**

**Décomposition du prix du m3 d'eau potable - 2019**

	Lotissement Les Herbues		Le village	
abonnement du compteur	30,00		30,00	
prix du m3 d'eau hors taxes	0,950		0,950	
Redevance pollution domestique		0,420		0,420
Redevance modernisation du réseau	station	0,185	provision pour travaux réseau collectif	0,185
assainissement du Lotissement sur la collecte des eaux usées coût réel de l'assainissement calculer à partir des factures liées à la station/ consommation eau potable en m3	2,00			
Assainissement du village non collectif			provision	0,420
<b>prix du m3</b>		<b>3,55 5</b>		<b>1,975</b>

Avec une facturation semestrielle.

**Ouverture par anticipation de crédits d'investissement 2019 Délibération N° 58 /2018 :**

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales et afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, le conseil municipal autorise à l'unanimité de mandater des dépenses d'investissement pour un montant de 45 000 € pour le budget principal. Ces dépenses seront inscrites au chapitre 21 (immobilisations corporelles).

**Mur de soutènement Délibération 59/2018**

Madame le Maire fait le point sur le dossier concernant le mur de soutènement de la voie communale n°3 reliant Verbiesles à Chamarandes et présente les deux propositions reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier les études à réaliser au cabinet Kolb.

**Enquête publique projet éolien sur les communes de Biesles et Bourdons-sur-Rognon Délibération 60/2018**

Le Maire présente le projet d'exploitation du parc éolien à Biesles et Bourdons-sur-Rognon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la majorité (5 pour, 3 contres et 2 abstentions).

**Questions et informations diverses :**

Une déclaration de travaux concernant la parcelle B233 est parvenue en mairie pour la construction d'un jardin d'hiver. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Pour rappel les vœux de la municipalité et la galette auront lieu **le 19 janvier 2018 à partir de 18h à la salle des fêtes.**

La date du prochain conseil est fixée au **vendredi 1<sup>er</sup> février à 20h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Séance du vendredi 30 novembre 2018**

**Délibération N°57/2018 : Tarifs des services 2019**

**Délibération N°58/2018 : Ouverture par anticipation de crédits d'investissement 2019**

**Délibération N°59/2018 : Mur de soutènement**

**Délibération N° 60/2018 Enquête publique projet éolien sur les communes de Biesles et Bourdons-sur-Rognon**

**Marie-Noëlle Hubert**  
Pouvoir de Brigitte Bongard

**Jean-Marie Duprey**  
Absent pouvoir à Philippe Gauthier

**Virginie Gauthier**  
Pouvoir de Pascal Briche

**Philippe Gauthier  
Vernier**  
Pouvoir de Jean-Marie Duprey

**Rodolphe Grandjonc**

**Stéphane**

**Estelle Gioni**

**Hervé Henry**

**Sylvain Gioni**  
Absent excusé

**Brigitte Bongard**  
Absente pouvoir à Marie -Noëlle Hubert

**Pascal Briche**  
Absent pouvoir à Virginie Gauthier